

Aide à personnes en danger et soutien aux migrants : quand l'État condamne la solidarité

(version détaillée)

Le cas des « 3 + 4 + 3 + ? + ... » de Briançon

Le 22 avril 2018, dans un contexte de militarisation croissante à la frontière franco-italienne, une marche transfrontalière et solidaire a eu lieu en riposte aux agissements illégaux du groupuscule d'extrême-droite « Génération Identitaire », dont les membres venaient de mener en toute impunité une opération violente d'intimidation anti-migrants en prétendant devoir « bloquer la frontière ». À cette occasion ils s'étaient improvisés supplétifs de la police aux frontières (Briançonnais, col de l'Échelle), le tout à grand renfort de pickups, d'hélicoptères de location et à grands renforts de propagande médiatique complaisamment relayée par nombre de médias. La marche en réponse menée par des personnes solidaires visait donc aussi à protester contre l'indulgence coupable de l'État français qui ferme tout simplement les yeux sur ce genre d'agissements.

Cette marche solidaire c'est en réalité le seul « tort » de Bastien, Benoit, Eleonora, Juan, Lisa, Mathieu et Théo qui sont passés en jugement le 8 novembre 2018 au tribunal de Gap (Hautes-Alpes), pour soi-disant « aide à l'entrée sur le territoire d'une personne en situation irrégulière et en bande organisée » (sic). Noir sur blanc ils risquaient jusqu'à 10 ans de prison et 750 000 euros d'amende, **des peines réservées d'ordinaire à de la criminalité organisée.**

Les autorités arguent ici du fait que, parmi les 200 à 300 personnes présentes ce jour-là au Col de l'Échelle, une vingtaine étaient « de couleur noire et d'origine africaine ». Cette marche ayant soi-disant conduit à « forcer un barrage de gendarmerie », elle aurait donc aussi visé à leur faire franchir la frontière par un « passage en force ». Or « noir sur blanc », il n'existe aucun élément tangible faisant de ces personnes de couleur non blanche des « migrants en situation irrégulière ». Quelque part, on passe donc de la chasse aux Migrants à la chasse aux Noirs. Par ailleurs, parmi toutes les personnes ayant franchies ce jour-là le Col de l'Échelle, pourquoi ne s'en prendre qu'à ces sept-là pris au hasard et interpellés ailleurs et bien après les faits ?

Réponse : juste « pour l'exemple », il ne s'agit donc pas de « justice » mais bien de procès politique.

Le 8 décembre devant le palais de « justice » de Gap, la préfecture avait mobilisé plus d'une dizaine de camions de CRS, plus d'une dizaine de camions de gendarmes mobiles, de nombreux policiers en civil (genre « BAC » comme « brigade anti-criminalité »), et un canon à eau. Une disproportion bien à l'image des réquisitoires et du verdict. Le 13 décembre, **ce tribunal a déclaré les 7 de Briançon coupables, puis s'est intégralement aligné sur le réquisitoire du Parquet.** Même si le grief assez grotesque de « bande organisée » a été abandonné, en plus d'amendes assez lourdes : Juan et Mathieu ont été condamnés à **12 mois d'emprisonnement dont 4 fermes et 8 avec sursis** et avec mise à l'épreuve. Benoît, Théo, Bastien, Lisa et Eleonora ont quant à eux été condamnés à **6 mois d'emprisonnement avec sursis.** Ils ont évidemment immédiatement fait appel.

La lourdeur des peines ainsi prononcées marque un tournant de plus en plus préoccupant dans la répression des personnes solidaires. Ce verdict scandalise de nombreuses organisations et associations en lien avec les droits de

l'homme. Au 13 décembre, la pétition lancée à l'initiative de La Cimade avait recueilli plus de 50 000 signatures. Le durcissement est même très net par rapport aux cas de solidaires condamnés en première instance en vallée de la Roya et dans les Alpes-Maritimes (2017, 2018), cas qui en appel s'étaient tous soldés par des relaxes.

Dans le même temps les nervis de « Génération Identitaire » n'ont jamais été inquiétés, ni par la police, ni par la « justice ». Idem quand ils affrètent un navire pour s'opposer aux opérations de secours en mer Méditerranée. Certains juristes ont pourtant montré qu'il y avait clairement matière à poursuites. Mais la place Beauvau se sera contentée d'une sémantique plus que « minimaliste » et assez minable, le ministre de l'Intérieur en personne (G. Collomb) se bornant à qualifier ces agissements de « gesticulations ».

Ce n'est que dans une circulaire du 4 mai que le ministère de la « justice » reconnaîtra pourtant, très discrètement, que ces identitaires auraient pu être poursuivis « pour s'être immiscés dans l'exercice d'une fonction publique via une activité de nature à créer dans l'esprit du public une confusion avec une fonction publique ».

En ne faisant rien, la « justice » française se sera donc doublement décrédibilisée (et la série continue).

Déni de justice et dérives préoccupantes de cet État « de droit »

Le 10 janvier 2019, récidive de l'État et du procureur de Gap : pour avoir porté secours par une température de moins 15 degrés à cinq exilés, dont quatre mineurs voyageant seuls, ce sont Pierre, Marie et Kevin qui eux aussi ont dû comparaître devant le tribunal de Gap. Et eux aussi ont été jugés coupables : **peines de prison** (avec sursis) pour Pierre et Kevin, **peine d'amende assez lourde** pour Marie. Avant ce procès, l'un des avocats n'avait même pas eu accès au dossier de son client.

Ainsi donc cette « justice » s'acharne en s'alignant purement et simplement sur le ministère public. Évidemment cela pose une fois de plus le problème de l'indépendance d'une « justice » exclusivement « à charge », et à la botte de l'exécutif. Quitte même parfois à souscrire à des versions policières totalement fallacieuses, tout en éludant certains éléments factuels produits à décharge par la défense. Par ces manœuvres de criminalisation croissante des actions de solidarité, et en dépit de la récente décision du Conseil constitutionnel consacrant la fraternité comme « principe constitutionnel » (sic), ce sont tous les humanitaires et les activistes qui sont dans le viseur : celles et ceux qui par simple humanisme aspirent à un modèle de société plus juste et plus solidaire.

Sont ainsi considérés comme « délinquants » celles et ceux pour qui il est évidemment nécessaire de venir en aide à certains, quelle que soit leur origine et quelle que soit leur situation. Et plus encore sont dans le collimateur celles et ceux qui osent remettre en cause la notion de « frontières », telle qu'elle est distillée par nos gouvernants.

À celles et ceux qui sont engagés au sein d'une association (militante ou pas) les peines de prison, aux autres les peines d'amende.

Deux poids, deux mesures... Un harcèlement politique désormais systémique

Ces procès visent aussi à dissuader celles et ceux qui à titre individuel croiseront sur leur route des personnes exilées, épuisées ou en hypothermie. À la sortie de l'hiver 2018, trois cadavres ont été découverts dans les Alpes. Le 7 février 2019 un autre corps a été retrouvé dans la neige, près du hameau de La Vachette (côté français), quelque part entre Clavière (côté italien) et Briançon (<https://urlz.fr/8S1o>). Dans ce périmètre comme en Roya la possession de thermos ou de couvertures de survie constituera bientôt un délit. Il faut savoir qu'il n'y a en fait plus grand monde qui rentre en France, que ce soit par Briançon ou par ailleurs. Et en termes de risques ça n'est pas forcément une bonne nouvelle, car qui dit moins de monde dit aussi moins de solidaires, et donc plus de risques pour celles et ceux qui continuent de passer. C'est clairement ce qui est en train de se produire ces derniers mois dans le Briançonnais.

C'est ce type de criminalisation qui, par ailleurs, crée dans l'opinion le terreau favorable à la peur et au rejet de « l'autre ». Surtout vu le climat d'impunité dont bénéficient à contrario certains, côté extrême-droite. Un deux poids, deux mesures qui vaut caution à peine larvée de la part de l'État, de la part de l'Élysée et de la Place Beauvau, en dépit des quelques paillettes médiatiques dispensées ici ou là en mode « bon samaritain ».

Dans les temps qui viennent, la situation politique côté italien risque de conduire à une situation encore plus critique le long de la frontière. Après avoir déjà fui leur propre pays, nombre de migrants vont chercher à fuir l'Italie. En Roya comme en Briançonnais, les pouvoirs publics et les procureurs ont été alertés de certains des agissements (*) de la police aux frontières (plaintes + certains témoignages accablants). Bien entendu aucune suite n'a été donnée : pas même la moindre sanction administrative !

Pour sa « gestion » lamentable des dossiers de mineurs dits pudiquement « isolés et non accompagnés », le préfet de Nice lui-même a déjà été condamné à plusieurs reprises par certaines juridictions administratives. Mais juste pour le principe, car dans la vraie vie cela ne change strictement rien. Ce grand commis de l'État continue de bénéficier tranquillement de ses promotions.

C'est donc clairement l'État qui lui-même se fait ouvertement hors-la-loi.

(*) pour les pratiques illégales et violentes à la frontière : <http://www.anafe.org/spip.php?article497> (Amnesty MSF, MDM, Emmaüs, Gisti, Cimade, Anafe, Secours Catholique, Tous Migrants, HDR05, Roya citoyenne, No Borders, collectif « Chez Marcel » côté français, collectif « Chez Jésus » côté italien (squat démantelé dans la violence le 10 octobre... du coup nouveau squat côté italien à Oulx !), ainsi que certains rapports de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH)

Voir aussi :

Pour celles et ceux qui voudraient passer dans les Hautes Alpes à quelques jours du printemps : MARAUDE GÉANTE pour les migrants au Col de Montgenèvre (zone frontière, entre Sestrière et Briançon) sous l'égide de l'assoce "Tous Migrants" mais pas seulement ⇒ <https://urlz.fr/8QJk>

Le site du mouvement Tous Migrants ⇒ <https://tousmigrants.weebly.com/les-7-de-brianccedilon>

La lettre d'information "Tous Migrants », relayée par SOLIDAIRES ⇒ <https://urlz.fr/86hB>

La tribune dans les colonnes du Monde, du démographe François Héran ex-directeur de l'INED et ancien Insee, *Immigration* : « *La France est très loin d'avoir pris sa part pendant la crise* » ⇒ <https://urlz.fr/8PI4>

La série de billets parus via Mediapart ⇒ https://www.mediapart.fr/search?search_word=Brian%C3%A7on dont ce <https://blogs.mediapart.fr/eric-fassin/blog/081118/les-3-4-de-briancon-un-proces-politique>

Pour soutien écrit, témoignages, écrivez-leur à : tousmigrants@gmail.com

Sur les procès anti-solidarité :

<https://solidaires.org/Suite-aux-verdicts-scandaleux-contre-les-solidaires>

La pétition en soutien au 7 de Briançon ⇒ <https://www.lacimade.org/agir/nos-petitions/liberte-et-relaxe-pour-les-7-de-briancon/>

L'appel à soutien de nombreuses organisations italiennes, dès avant le procès des « 4+3 de Briançon » ⇒ <https://urlz.fr/86hX>

La cagnotte solidaire de soutien à celles et ceux de Briançon (frais de justice) ⇒ <https://urlz.fr/8GJ8>

Et aussi :

Pour suivre les maraudes solidaires en Briançonnais ⇒ : https://twitter.com/nos_pas

Le 7 février découverte d'un nouveau corps entre Clavière et Briançon ⇒ <https://urlz.fr/8S1o>

Plus largement sur nos montagnes <https://revuenunatak.noblogs.org/>